

Les Jardins de Priape
Nathalie et Nicolas BEAUFILS

Le présent contrat est passé entre les contractants désignés ci-dessous et sous le contrôle de l'AMAP de Saint Brice-Courcelles pour des œufs et/ou des conserves: (cocher le(s) choix retenu(s))

La fourniture hebdomadaire d'œufs biologiques, pour une saison de 40 semaines (avec une césure au printemps car la distribution est assurée par François Lesellier de l'EARL du Goût et des Couleurs). Quantité à préciser ci-après.

la fourniture de 5 colis de conserves (en octobre, décembre, février, avril et juin). Montant et choix à préciser ci-après.

Le tout à compter du 6 septembre 2023 et jusqu'au 30 août 2024.

Les distributions ont lieu les mercredis de 18h15 à 19h00 (et exceptionnellement les mardis) au Centre social de St Brice-Courcelles.

Les contractants sont :

Les producteurs, Nathalie et Nicolas BEAUFILS pour le Jardin de Priape

16 hameau de Cruaux 02220 CHERY CHARTREUVE (06 14 54 77 14 - contact@lesjardinsdepriape.fr)

L'adhérent,

Nom, prénom

Adresse postale

Téléphone

Adresse mail

Vis-à-vis des adhérents, les producteurs s'engagent à :

- Fournir des œufs de leur production et d'origine biologique, en respectant les demandes des adhérents.
- Fournir des conserves en respectant les demandes des adhérents.
- Être présents lors des 5 distributions de conserves (octobre, décembre, février, avril et juin) ; sauf en cas de force majeure (maladie, ...). Dans ce cas, ils devront se faire représenter par un salarié de l'exploitation si possible.
- Accueillir les adhérents (et leurs proches), répondre à leurs questions (sur les méthodes de production, sur les modes de conservation, etc.) et planifier des visites à la ferme, des journées portes ouvertes, des ateliers pédagogiques.
- Adopter des méthodes et des pratiques respectueuses de l'environnement, conformément au cahier des charges de l'agriculture biologique.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents, si possible. Dans le cas inverse, ils en expliqueront les raisons.

Vis-à-vis de l'association, les producteurs s'engagent à :

- Aviser les membres du conseil d'administration en cas de problèmes exceptionnels qui affecteraient la fourniture (maladies, aléas climatiques, etc.).
- Aviser le référent au moins une semaine à l'avance de la date de chacune des 5 distributions de conserves (octobre, décembre, février, avril et juin)
- Fournir des produits de leur exploitation. Exceptionnellement, ils pourront fournir des œufs de qualité identique d'une autre exploitation biologique, après avoir reçu l'aval du conseil d'administration.
- Informer régulièrement l'association sur les difficultés rencontrées.
- Être transparents dans les actes d'achat, de production et de vente des produits agricoles. Ils privilégieront dans la mesure du possible des partenaires locaux.
- Expliquer leurs méthodes de travail, leurs modes de production et la manière dont ils fixent leurs prix. Celui-ci devra être équitable aussi bien pour les producteurs que pour l'adhérent.
- Fournir au conseil d'administration une copie de la certification AB avant le démarrage de la saison.
- Présenter à l'assemblée générale ordinaire un bilan des distributions de l'année écoulée (poids distribués, problèmes rencontrés, impact sur l'activité économique de l'exploitation...) et transmettre les derniers éléments comptables de l'exploitation.
- Respecter les normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation, y compris le personnel intérimaire. En outre, ils pourront recevoir l'aide de bénévoles et/ou de volontaires.

L'adhérent s'engage à :

- Préfinancer la production en remettant avec ce contrat le règlement pour l'ensemble de l'année.
- Récupérer ses œufs lors de chaque distribution et apporter ses boîtes à œufs personnelles.
- Récupérer des colis de conserves à chacune des 5 distributions.
- Gérer ses retards et ses absences. L'adhérent s'engage à prévenir la personne qui assure la distribution que ses produits ne seront pas enlevés et conviendra d'un arrangement selon les possibilités qui ont été définies dans le règlement intérieur. Aucun remboursement ne sera effectué.
- Aider, dans la mesure de ses possibilités, les producteurs sur leur exploitation, s'ils le souhaitent.

Référent

Notre référent pour ce contrat « Œufs » et/ou « Conserves » est Caroline GRAPARD
(tel : 06-22-03-90-16 et mail : caro.grapard@yahoo.fr)

Signé à Saint Brice-Courcelles, le / /

Le présent contrat est signé en un seul exemplaire et conservé par l'AMAP qui le tient à disposition des contractants, si besoin.

Nathalie et Nicolas BEAUFILS
Les producteurs

L'adhérent

pour l'AMAP
Le référent

NOM et Prénom de l'adhérent :

.....

Livraisons hebdomadaire d'œufs (40 semaines)

Le prix est de 2,90 € pour 6 œufs non calibrés par semaine.

Cochez le nombre d'œufs souhaité par semaine : 6 12 18 24

Le règlement est à effectuer en une seule fois sous forme de :

6 œufs → 5 chèques de 23,20 euros (116 €/an)
12 œufs → 5 chèques de 46,40 euros (232 €/an)
18 œufs → 5 chèques de 69,60 euros (348 €/an)
24 œufs → 5 chèques de 92,80 euros (464 €/an)
à l'ordre de *SCEA Les Jardins de Priape*

Pour 40 distributions, à remettre avec ce contrat. L'association se chargera de remettre toutes les 8 semaines un des chèques aux producteurs.

A noter :

Le principe d'une AMAP repose sur la solidarité avec le paysan dans les aléas de la production. Aussi, les adhérents de l'AMAP s'engagent à soutenir l'exploitation tout au long de la saison en assumant les coûts, les risques, la pénurie ou l'abondance des récoltes. Ils reconnaissent donc que la quantité distribuée est estimative. Cependant, si la quantité d'œufs disponibles est jugée insuffisante par les producteurs pour des raisons diverses (aléas climatiques, maladie, risque technique...), ceux-ci reporteront les livraisons non distribuées et suspendront le règlement jusqu'à la reprise de la distribution.

Le nourrissage des poules, le ramassage de leurs œufs et le nettoyage de leurs litières est fait manuellement. Elles vivent en liberté, sont élevées sur paille et pondent aussi bien dans les nids que sur le sol ou la paille. La réglementation interdit aux producteurs de laver les œufs pour ne pas en retirer la cuticule, couche protectrice empêchant la pénétration des bactéries. Ils sont donc plus ou moins souillés suivant les conditions météorologiques, sans que cela remette en cause leur qualité. Un simple brossage à l'eau claire avant consommation suffit à les nettoyer.

NOM et prénom de l'adhérent :

5 livraisons identiques de Conserves (en octobre, décembre, février, avril et juin)

	Prix unitaire (en €)	Nombre d'unités	Total (en €)
Bolognaise 100% de volaille au basilic - 500g - NOUVELLE RECETTE	9,00 €		
Gésiers de volaille confits 180g	5,00 €		
Parmentier de volaille - 500g	9,00 €		
Rillettes de poule - 180g	5,00 €		
Rillettes de poule au foie gras de canard- 180g NOUVEAU	7,00 €		
Rillettes de poule au piment d'Espelette- 180g NOUVEAU	5,00 €	5	
Rillettes de poule forestières - 180g	5,00 €		
Terrine de foie de volaille 180g	5,00 €		
Volaille au curry - 700g	14,50 €		
Volaille aux lentillons de la Champagne - 700g	14,50 €		
Poule basquaise - 500 g	9,00 €		
Couscous de volaille -700g	14,50 €		
Prix total d'un colis (en €)			

Le règlement est à effectuer en une seule fois sous forme de :

5 chèques du montant d'un colis à l'ordre de *SCEA Les Jardins de Priape*
(À remettre avec ce contrat)

AMAP de SAINT BRICE-COURCELLES
Contrat d'engagement 2023/2024

NOM et prénom de l'adhérent :

.....
5 livraisons différentes de Conserves (en octobre, décembre, février, avril et juin). Dans ce cas,
imprimer 5 tableaux et préciser le mois.

	Prix unitaire (en €)	Nombre d'unités	Total (en €)
Bolognaise 100% de volaille au basilic - 500g - NOUVELLE RECETTE	9,00 €		
Gésiers de volaille confits 180g	5,00 €		
Parmentier de volaille - 500g	9,00 €		
Rillettes de poule - 180g	5,00 €		
Rillettes de poule au foie gras de canard- 180g NOUVEAU	7,00 €		
Rillettes de poule au piment d'Espelette- 180g NOUVEAU	5,00 €	5	
Rillettes de poule forestières - 180g	5,00 €		
Terrine de foie de volaille 180g	5,00 €		
Volaille au curry - 700g	14,50 €		
Volaille aux lentillons de la Champagne - 700g	14,50 €		
Poule basquaise - 500 g	9,00 €		
Couscous de volaille -700g	14,50 €		
Prix total d'un colis (en €)			

Le règlement est à effectuer en une seule fois sous forme de :

5 chèques du montant d'un colis à l'ordre des Jardins de Priape
(À remettre avec ce contrat)